

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 89 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association L'Onde et Cybèle et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Onde et Cybèle, 6 rue Duc (18e).

Article 2 : Une subvention de 46.000 euros, dont 5.000 euros sur proposition de la mairie du 18e et 1.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association L'Onde et Cybèle pour la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques dans le quartier de la Goutte d'Or et l'organisation des festivals Rhizomes et Jazz nomades - La voix est libre en 2018.
SIMPA 10887 - 2018-03527 – 2018-05189

Article 3 : La dépense correspondante, soit 46.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 :

- Pour 40 000 euros, nature 65748, rubrique 316
- Pour 6 000 euros, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO